
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

NATIONAL THF

RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Le contest débute le premier samedi de mars à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC.

2. BANDES

144 MHz et au delà.

3. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH Locator. (numérotation séparée sur chaque bande)

4. POINTS

1 point/km sur toutes les bandes (pas de multi).

5. CLASSEMENTS

Mono-opérateur et multi-opérateurs sur chaque bande plus un classement pour l'attribution du trophée F3SK (Pierre Millot).

Ce classement est effectué en additionnant les points réalisés sur 432 MHz, 1296 MHz et au dessus par la même station, mono ou multi, avec majoration des points de 10% pour 2 bandes, 30% pour 3 bandes et 50% pour 4 bandes et au dessus (le 144 MHz en est exclu).

6. COMPTE-RENDU

Informatisé : Un compte-rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

7. ENVOI

Au plus tard le deuxième lundi qui suit le concours, au correcteur via la page de téléchargement :

<http://concours.r-e-f.org/tools/upload/thf.php>

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.